



# Programmation 2014-2020 de développement rural

## Séquence - 6 Suivi et évaluation



# **Sommaire**

**Logique d'intervention PAC et CSC**

**Le système commun de suivi et d'évaluation (SCSE)**

**Les activités d'évaluation**

**-Ex-ante**

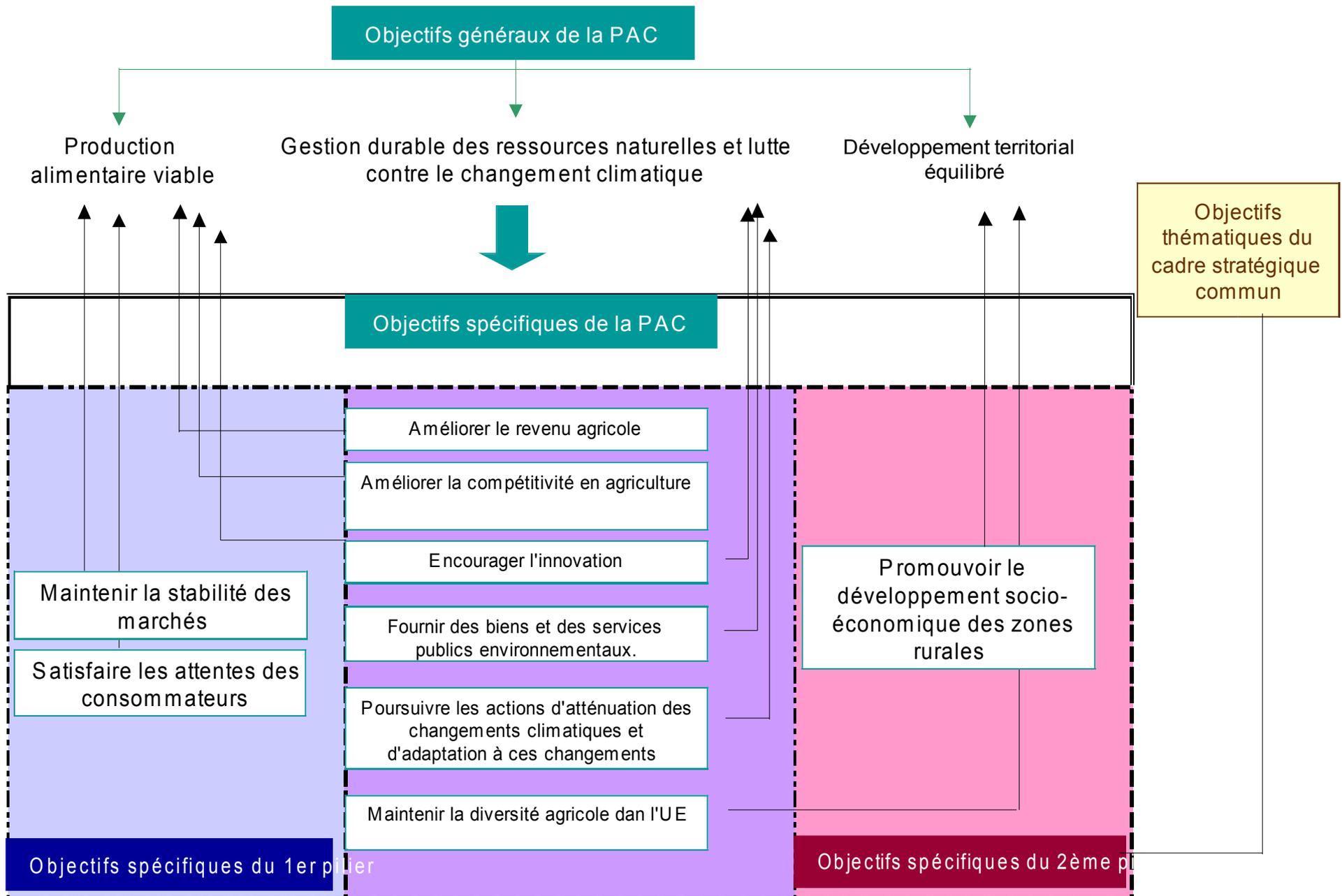
**-Évaluation stratégique environnementale**

**-Observatoire des programmes de développement rural**

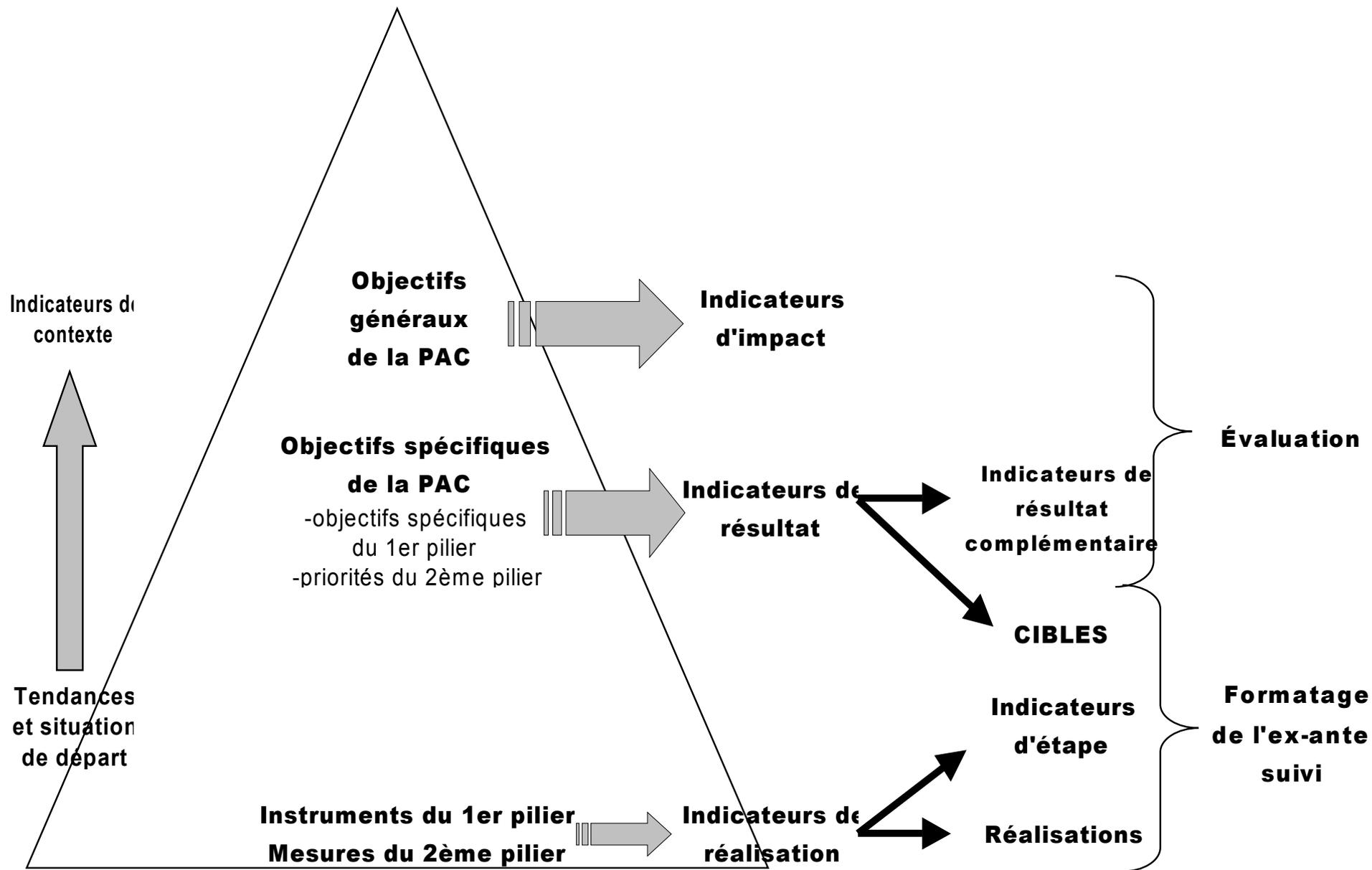
# Un cadre élargi à l'ensemble de la PAC pour la programmation 2014 – 2020

- Spécifique au FEADER en 2007-2013, étendu à l'ensemble des instruments de la PAC pour 2014 – 2020
- Vise à mesurer l'incidence des mesures de la PAC vis à vis de ses objectifs stratégiques:
  - *une production alimentaire viable*
  - *une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique*
  - *un développement territorial équilibré*
- Basé sur des indicateurs en lien avec la structure de la PAC
- Relève de la responsabilité de la Commission pour la PAC dans son ensemble
- Incombe aux autorités de gestion des États membres pour le suivi et l'évaluation spécifique au FEADER

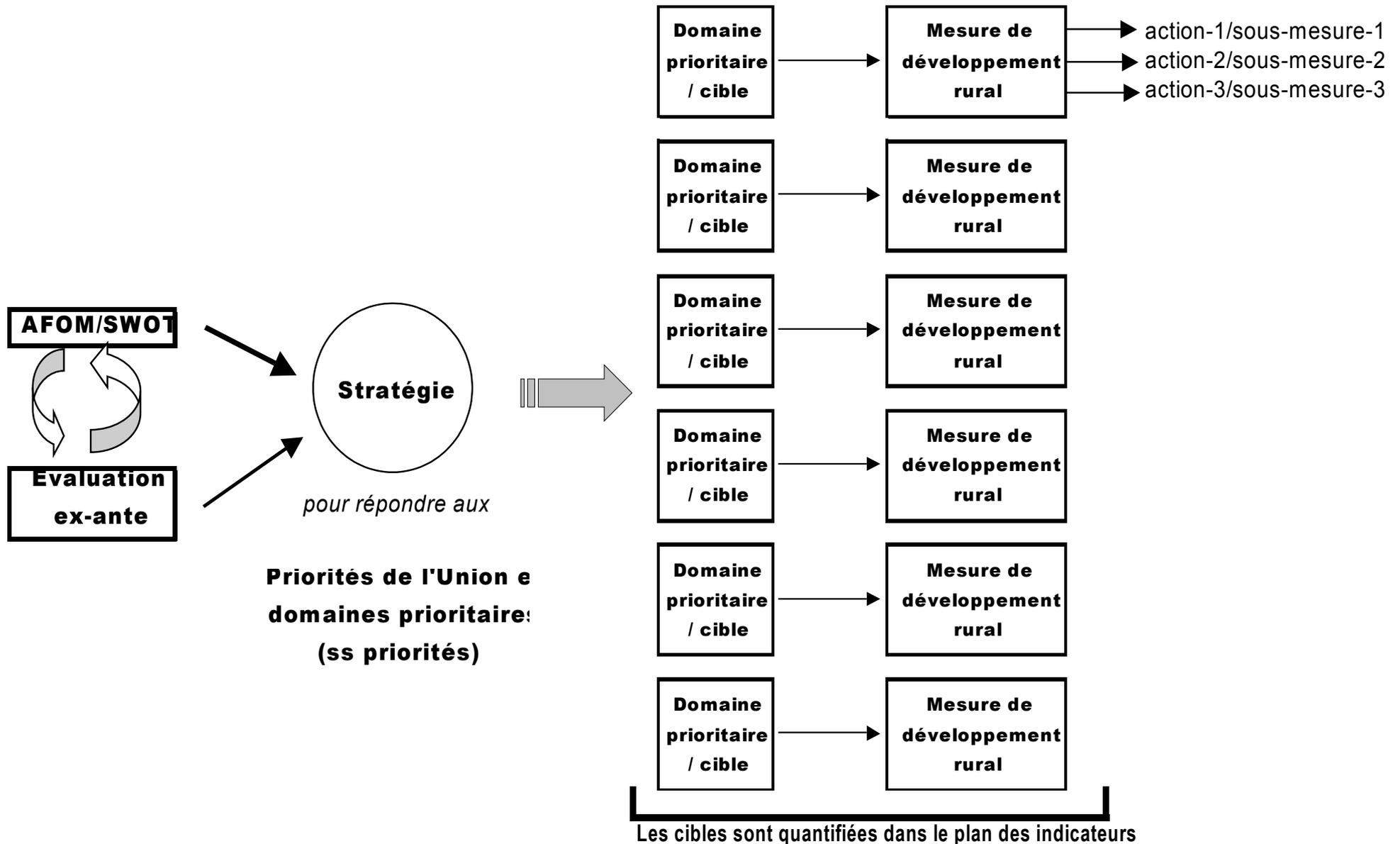
# Le FEADER et la logique d'intervention de la PAC



# Liens entre indicateurs de développement rural



# Principe de programmation



# **Les indicateurs du système commun de suivi et d'évaluation (SCSE)**

# Deux blocs réglementaires pour le suivi et d'évaluation

- **Le « système commun de suivi et d'évaluation » (SCSE)**
  - Inscrit au **règlement horizontal PAC 2014 – 2020...**  
*« Un cadre commun de suivi et d'évaluation est établi en vue de mesurer l'efficacité de la politique agricole commune. » (Art.110)*
  - ...et au **règlement de développement rural 2014 – 2020**  
*« 'système de suivi et d'évaluation', une approche générale élaborée par la Commission et les États membres, qui définit un nombre limité d'indicateurs communs relatifs à la situation de départ ainsi qu'à l'exécution financière, à la réalisation, aux résultats et à l'incidence des programmes » (Art. 2)*
- **Les activités en matière de suivi et d'évaluation**
  - Communes à tous les fonds avec le **règlement CSC** (Art. 41 à 50)...
  - ... avec des spécificités dans le **règlement de développement rural** (Art.74 à 86)

# De nouvelles exigences pour la période 2014-2020

- En terme de résultats:
  - **Un indicateur cible** de niveau résultat pour chaque domaine prioritaire du développement rural
  - Valeurs à atteindre fixées en début de programmation
  - Référence, notamment en terme d'efficacité lors des évaluations
- En terme d'efficacité de la mise en œuvre (cadre de performance)
  - **Des indicateurs d'étape (« milestones »)** de niveau réalisation
  - Plusieurs échéances en cours de programmation
  - Condition d'attribution d'une partie des fonds (réserve de performance)
- S'inscrivant dans un plan des indicateurs...
  - *« ...comprenant, pour chacune des priorités de l'Union pour le développement rural figurant dans le programme, les indicateurs et les mesures sélectionnées, accompagnés des résultats prévus et des dépenses prévues, ventilées en dépenses publiques et privées. »*  
(Contenu des programmes Art. 9 RDR)

# Un système basé sur des indicateurs communs

- Des indicateurs liés à la structure et aux priorités politiques du FEADER:
  - *Réalisations* (50) : niveau d'avancement des mesures et dispositifs
  - *Résultats* (75) : effets directs sur les bénéficiaires
  - *Impacts* (23) : effets directs et indirects sur les bénéficiaires et non bénéficiaires
  - *Contexte* (50) : référence à mettre en regard des impacts
- Concernant le FEADER, le système a spécifiquement pour but:
  - *de démontrer les progrès et les réalisations de la politique de développement rural et d'évaluer l'impact, l'efficacité, l'efficience et la pertinence des interventions de la politique de développement rural;*
  - *de contribuer à mieux cibler le soutien au développement rural;*
  - *d'apporter un soutien à un processus d'apprentissage commun relatif au suivi et à l'évaluation.*

# Indicateurs: exemple de la priorité 2 du FEADER

**Objectifs généraux de la PAC**

Production alimentaire viable

Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique

Développement territorial équilibré

**Priorité du 2ème pilier**

**2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles**

**Domaine prioritaire de développement rural (focus areas)**

2A. faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels

2B. faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture

**Mesures pertinentes**

Art. 36 –  
**Coopération**

Art. 20 –  
**Développement des exploitations agricoles et des entreprises**

Art. 18 –  
**Investissements physiques**

Art. 16 – **Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation**

Art. 15 – **Transfert de connaissances et actions d'information**

# Indicateurs: exemple de la priorité 2 du FEADER

**Objectifs généraux de la PAC**

Revenu d'exploitation agricole  
Productivité agricole  
...

... des ressources  
... et lutte contre le  
changement climatique

Développement territorial  
équilibré

**Priorité du 2ème pilier**

**2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la résilience des exploitations agricoles**

Proportion d'exploitations agricoles  
bénéficiant d'un soutien à  
l'investissement pour  
restructuration

2A. faciliter les investissements  
pour résoudre les problèmes structurels

2B. faciliter le renouvellement des  
générations dans le secteur  
de l'agriculture

**Domaine prioritaire de développement rural (focus areas)**

**Mesures pertinentes**

Art. 36 –  
Coopératives

Dépense totales  
Surfaces réelles soutenues  
Nb de bénéficiaires engagés dans ce dispositif  
...

... nation

# **Le plan des indicateurs**

Le **plan des indicateurs**, est un ensemble de tableaux comprenant, pour chacune des priorités de l'Union et domaines prioritaires pour le développement rural figurant dans le programme, les indicateurs et les mesures sélectionnées, accompagnés des résultats et des dépenses prévues, ventilées en dépenses publiques et privées.

- Puisqu'une mesure peut être programmée sous différentes domaine prioritaire, le plan des indicateurs présentera et quantifiera la part spécifique de la mesure programmée pour un domaine prioritaire donné.

- Les plan des indicateur fournit ainsi les attributions de ressources prévues (réalisations financières et physiques), par mesure et par domaine prioritaire, en lien avec les cibles à atteindre en 2020.

-Le plan des indicateurs devra être mis à jour et révisé à toute modification du PDR afin de refléter les modifications des allocations budgétaires, la définition des cibles, les réalisations prévues et les effets secondaires attendus.

## Cas particuliers

- Priorité 1 (transfert de connaissances et innovation):  
-transversale- le thème de l'innovation est suivi au moyen de 3 mesures (art-15, art-16, art-36)
- Mesures environnementales : elles contribuent à plusieurs priorités (P4 et P5)
- LEADER : programmé sous le seul domaine prioritaire 6B
- Certaines interventions programmées dans le cadre d'un domaine prioritaire particulier peuvent contribuer à d'autres domaines prioritaires (effets secondaires)
  - Dans les programmes de développement rural, cette contribution fera l'objet d'une approche qualitative

# Définir les cibles par priorité et domaine prioritaire

2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole

CIBLE	% d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide d'investissement à la restructuration	
	Nbr	%
exploitations agricoles bénéficiant d'une aide d'investissement à la restructuration	<b>a</b>	a/b
nombre total d'exploitations agricoles	<b>b</b>	

## Réalisations prévues - 2014-2020

<b>Investissements physiques (art. 18)</b>	Nb d'exploitations bénéficiant d'une aide d'investissement aux bâtiments agricole (4.1)	a
	Dépense publique totale d'investissements dans les infrastructures (4.3)	
	Dépense publique totale (4.1+4.2+4.3)	
<b>Développement des exploitations et des entreprises (art.20)</b>	Nb d'exploitations bénéficiant d'une aide au démarrage pour le développement des petites exploitations (6.3)	
	Dépense publique totale €	
<b>Transfert de connaissances et actions d'information (art.15)</b>	formation professionnelle et acquisition de compétences (1.1)	Nb de participants
		Dépense publique
	Dépense publique totale € - formations, échanges, démonstration (1.1-1.3)	
<b>Services de conseil (art.16)</b>	Nb de bénéficiaires ayant reçu un conseil (2.1)	
	Dépense publique totale € (2.1 - à 2.3)	
<b>Coopération (art.36)</b>	Dépense publique totale €	

# PLAN DES INDICATEURS: PROGRAMMATION PAR MESURE ET DOMAINE PRIORITAIRE(TAB-1)

MESURE	Codification	Type d'intervention ou d'opération	Domaine prioritaire																	
			Priorité 1			Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4			Priorité 5					Priorité 6		
			1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C
Transfert de connaissances et action d'information (art.15)	1	TRANS-CO																		
	1.1	TRANS-CO	1	formation professionnelle et acquisition de compétences	Σ		Σ													
	1.2	TRANS-CO	2	projets de démonstration et actions d'information	Σ															
	1.3	TRANS-CO	3	échanges et visites d'exploitations	Σ															
Services de conseil (art.16)	2	SER-CONS																		
	2.1	SER-CONS	1	services de conseil	Σ															
	2.2	SER-CONS	2	mise en place de service de conseil	Σ															
	2.3	SER-CONS	3	formation des conseillers	Σ															
[...]																				
Investissements physiques (art. 18)	4	INV_PHY																		
	4.1	INV_PHY	1	investissements dans les exploitations agricoles																
	4.2	INV_PHY	2	investissements en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles																
	4.3	INV_PHY	3	investissements en faveur des infrastructures en agriculture et foresterie																
	4.4	INV_PHY	4	Investissements non productifs																
[...]																				



# Plan des indicateurs : contribution des mesures d'un domaine prioritaire à d'autres domaines prioritaires

Domaine prioritaire	Mesures programmées par domaine prioritaire	Priorité 1			Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4			Priorité 5			Priorité 6				
		1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C
2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole	TRANS-CO (article 15)	x		x	P														
	SER-CONS (article 16)	x		x	P		x												
	INV-PHY (article 18)				P						...	...	...						
	DEV-EA (article 20)				P														
	COOP (article 36)	x	x		P														
[...]																			
5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture	SER-CONS (article 16)	x		x								P							
	INV-PHY (article 18)	...										P							
5D - Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture	TRANS-CO (article 15)	x		x															P
	AGRI-ENV (article 29)																		P
	[...]																		

**P** Mesure programmée dans ce domaine prioritaire

**x** Contribution possible de la mesure au domaine prioritaire, telle qu'établie ex-ante  
Toutes les interventions programmées sont supposées apporter une contribution à la cible indiquée

**...** Contribution possible de la mesure au domaine prioritaire, sans qu'elle ait été établie ex-ante

# Récapitulatif des réalisations et des dépenses prévues

	<b>Priorité 1</b>		<b>Priorité 2</b>		<b>Priorité 6</b>			<b>Total par mesure</b>
	<b>Domaine prioritaire 1A</b>	<b>Domaine prioritaire 1</b>	<b>Domaine prioritaire 2</b>	<b>Domaine prioritaire 2</b>	<b>DP 6A</b>	<b>DP 6B</b>	<b>DP 6C</b>	
Mesure art. 1	...€	...€	...€	...€				...€
	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr				...Nbr
Mesure art. 1	...€	...€	...€	...€				...€
	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr				...Nbr
Mesure art. 1	...€	...€	...€	...€				...€
	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr				...Nbr
<b>[...]</b>								
<b>Total par domaine prioritaire</b>	...€	...€	...€	...€	...€	...€	...€	...€
	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr	...Nbr

# **Rapport annuel d'exécution**

# Suivi des programmes

- **Principes de base**

- Les données de suivi sont compilées à partir des données présentes dans le formulaire de projet du bénéficiaire par l'Autorité de gestion
- Ces tableaux de suivi font partie intégrante du rapport annuel d'exécution
- Ces tableaux sont produits:
  - Pour les dépenses engagées (telles que prévues au moment du dépôt de la demande)
  - Pour les dépenses réalisées et les projets réalisés (au moment du paiement final)
- Pour les engagements : les données sont compilées par mesure et par domaine prioritaire (tableau A)
- Pour les réalisations (tableaux B et C) les données sont ventilées par type de projets, de bénéficiaires...



# Rapport annuel d'exécution : réalisations financées (tableau B 1) cumulatif

MESURE		Réalizations financées payées (2014 - cumulé N)														Total		
		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4			Priorité 5			Priorité 6						
		2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B		6C	
		<i>Domaine prioritaire</i>																
Transfert de connaissances et actions d'information (art.15)	Nb de participants																	
	Formation professionnelle et acquisition de compétences (1.1)																	
	Nb de projets financés																	
	Nb de jours de formations																	
	Nb de projets de démonstration / actions d'information financés (1.2)																	
	Nb de projets d'échanges et de visites d'exploitation financés (1.3)																	
Dépense publique totale € - formations, échanges, démonstration (1.1 à 1.3)																		
Services de conseil (art.16)	Utilisation de services de conseil (2.1)																	
	Nb de bénéficiaires ayant reçu un conseil																	
	Nb de projets financés (services de conseil)																	
	Nb de projets financés (mise en place de services de conseil)(2.2)																	
	Formation de conseillers (2.3)																	
Nb de projets financés (formation de conseillers)																		
Nb de conseillers formés																		
Dépense publique totale € (2.1 à 2.3)																		

[...]

# Rapport annuel d'exécution : réalisations financées (tableau B 2) cumulatif LEADER

## LEADER est programmé sous le seul domaine prioritaire 6B

MESURE		Réalizations financées payées (2014 - cumulé N)														Total		
		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4			Priorité 5			Priorité 6						
		2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B		6C	
		<i>Domaine prioritaire</i>																
<b>LEADER (art.42)</b>	Nombre de GAL sélectionnés																	
	Population couverte par les GAL																	
	Nombre de GAL interfonds																	
	Nombre de projets																	
	Type de promoteurs de projets	ONG																
		GAL																
		Organismes publics																
		PME																
		autres																
	Nb de projets de coopération	Coop. Inter-territoires																
		Coop. Transnationale																
	Nb de GAL impliqués dans des projets de	Coop. Inter-territoires																
		Coop. Transnationale																
	Dépense publique totale €	kit de démarrage LEADER																
		renforcement des capacités																
mise en œuvre																		
soutien technique préparatoire																		
Coop. Inter-territoires																		
Coop. Transnationale																		
	frais de fonctionnement et animation																	

# Rapport annuel d'exécution : réalisations financées (tableau B 2) cumulatif

## AT

### Assistance technique et mise en réseau

Réalizations financées payées (2014 - cumulé N)															
Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4			Priorité 5					Priorité 6			Total
2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	

Assistance technique et mise en réseau	Dépense publique totale €		Préparation et mise en œuvre du programme															
			Lancement et fonctionnement du réseau rural national															
	Activités du réseau	Nb de rencontre du RRN et événement organisés	au niveau transnational															
			au niveau national															
			au niveau régional															
		Nb de participants aux événements organisés par le RRN																
		Nb de groupes thématiques																
		Outils de communication		Nb de publications														
	Statistiques web (à définir)																	
	autres																	

# Rapport annuel d'exécution : indicateurs de réalisations financées – engagements pluriannuels (tableau B 3) annuel

MESURE		Réalizations financées engagements pluriannuels (par année)														Total													
		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4		Priorité 5			Priorité 6																		
		2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B		6C												
		<i>Domaine prioritaire</i>																											
<b>Agro-environnement (art.29)</b>	Nb de contrats financés																												
	Nb d'exploitations financées																												
	Dépenses publiques en faveur de la conservation de ressources génétiques		Ressources génétiques végétales																										
			Ressources génétiques animales																										
	Dépense publique totale (€)	Gestion des intrants	Production intégrée																										
			Réduction de fertilisants minéraux																										
			Réduction de pesticides																										
		Pratiques culturales	techniques de labour...																										
			Réduction des surfaces irriguées																										
		Irrigation / drainage	Réduction du drainage et gestion des zones humides																										
			Création , entretien des																										
		Gestion du paysage, des habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Maintien de système à HVN																										
			Diversification et rotation des cultures																										
		Gestion et approches intégrées	Régimes alimentaires animaux, gestion du fumier																										
			Autres régimes (gestion environnementale intégrée...)																										
			Production intégrée																										
	Surfaces (ha)	Gestion des intrants	Réduction de fertilisants minéraux																										
			Réduction de pesticides																										
			techniques de labour...																										
		Irrigation / drainage	Réduction des surfaces irriguées																										
			Réduction du drainage et gestion des zones humides																										
		Gestion du paysage, des habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle	Création , entretien des caractéristiques écologiques																										
			Maintien de système à HVN																										
		Gestion et approches intégrées	Diversification et rotation des cultures																										
			Régimes alimentaires animaux, gestion du fumier																										
			Autres régimes (gestion environnementale intégrée...)																										

# Rapport annuel d'exécution : ventilations par genre, âge et zonage

## Suivi des réalisations par type de zone

		2014 - cumulé N				
		Zones sans contrainte naturelle	Zones sous contrainte naturelle			Total
			Montagne	autres	contraintes spécifiques	
Investissements physiques (art.18)	Dépense publique totale € [4.1 à 4.4]					
Développement des exploitations et des entreprises (art.20)	Dépense publique totale € [6.1 à 6.5]					

		2014 - cumulé N	
		Total	dont Natura 2000
Agroenvironnement - climat (art.29)	Dépense publique totale €		
Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts (art.35)	Dépense publique totale €		

				2014 - cumulé N					
				Priorité 2		Priorité 3	Priorité 5	Priorité 6	Total
				2A	2B				
Investissements physiques (art.18)	Nb d'exploitations bénéficiant d'une aide (investissements en faveur des exploitations agricoles) [4.1]	Age (<40)	homme						
			femme						
		Age (>40)	homme						
			femme						
		autres (hors personnes physiques)							
Total									

Développement des exploitations et des entreprises (art.20)	Nb d'exploitations / bénéficiaires d'une aide	Age (<40)	homme						
			femme						
		Age (>40)	homme						
			femme						
		autres (hors personnes physiques)							
Total									

# Rapport annuel d'exécution : suivi des cibles

Priorité et domaine prioritaire	Indicateurs cibles	Cible réalisée
---------------------------------	--------------------	----------------

## 1- Encourager le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture , de la foresterie et dans les zones rurales

1A - Encourager l'innovation et les connaissances de base dans les zones rurales	% de dépense pour les 3 mesures des art.15, 16, 36 / dépense totale du programme	
1B - Renforcer les liens entre l'agriculture et foresterie et la recherche et l'innovation	Nb total d'actions de coopération prévues dans le cadre de la mesure art.36 (tous domaines prioritaires confondus)	
1C - Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	Nb de participants formés (tous domaines prioritaires confondus)	

## 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles

2A - faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole	% des exploitations bénéficiant d'une aide de développement rural en faveur d'investissements de restructuration	
2B - faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture	% des exploitations bénéficiant d'une aide de développement rural en faveur de JA qui ont mis en place un plan de développement ou d'investissement	

[...]

# **Rapport annuel d'exécution**

- **Les tableaux annuels de suivi sont cumulatifs afin de permettre une meilleure comparaison avec le plan des indicateurs – ils doivent permettre d'évaluer l'avancement du programme par rapport aux valeurs retenues dans le plan des indicateurs.**
- **Cette forme de suivi devrait permettre de comparer les réalisations et dépenses réalisées par rapport au réalisations et dépenses planifiées par domaine prioritaire et déterminer l'état d'avancement par rapport à la cible sur une base annuelle**
- **Procédure annuelle à date d'échéance impérative 30 juin N**
- **Procédure qu'il faut anticiper dès le mois de février/mars N**

# Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels de mise en œuvre contiennent (art.44 RC):

- des informations sur la réalisation du programme et de ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs, des indicateurs spécifiques du programme et des valeurs cibles quantifiées,
- des étapes définies dans le cadre de performance.

Les données transmises ont trait aux valeurs des indicateurs pour des opérations terminées ainsi que pour des opérations sélectionnées.

Ces rapports décrivent aussi les actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante et tout problème entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures correctives prises.

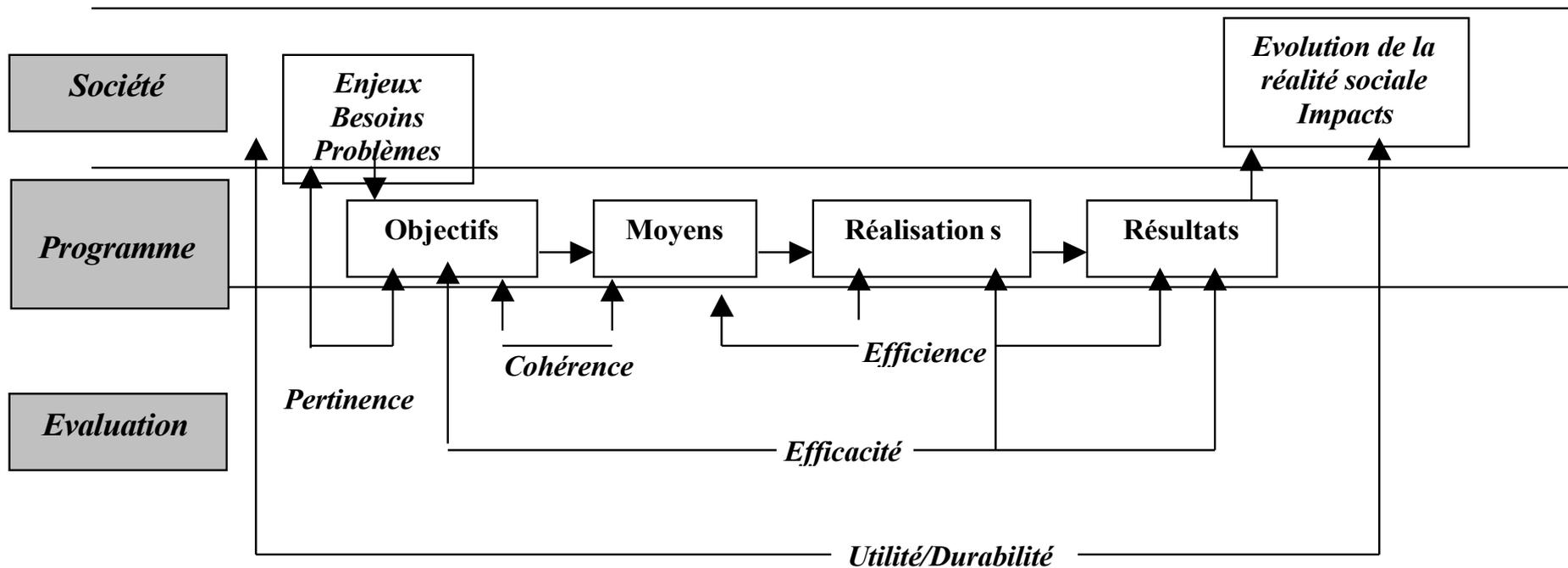
## **Une étape incontournable dans la mise en œuvre du rapport annuel d'exécution: le rapport «amélioré» (initialement en deux étapes 2017 et 2019, puis finalement seulement 2019)**

### – 2019

- comporte une description de la mise en œuvre des éventuels sous-programmes intégrés dans le programme
- une évaluation des progrès accomplis en vue de garantir une approche intégrée de l'utilisation du FEADER et des autres instruments financiers de l'UE qui soutiennent le développement territorial des zones rurales, y compris au moyen de stratégies locales de développement.

# **Les activités d'évaluation**

# Les principaux concepts de l'évaluation

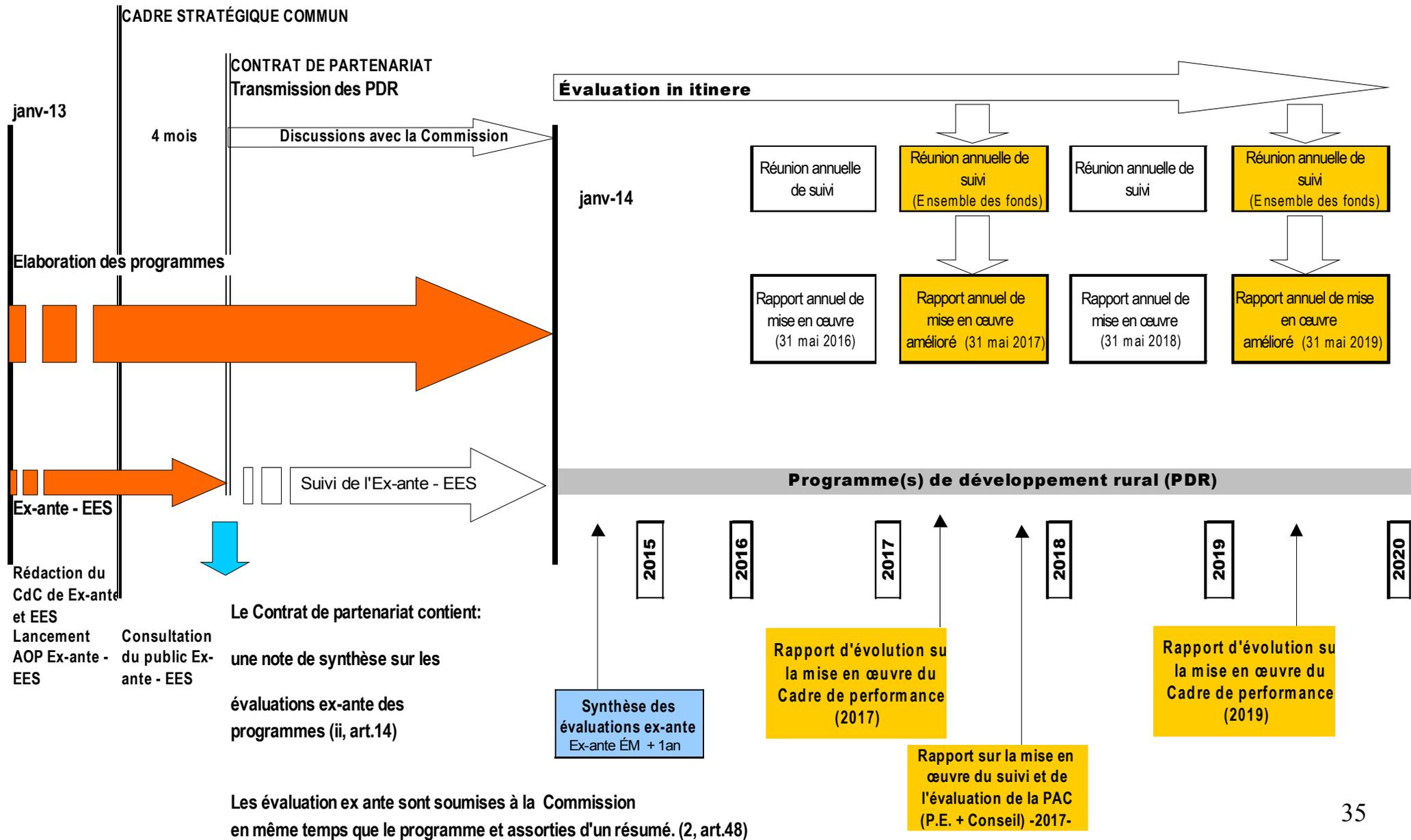


# Un système d'évaluation axé sur l'efficacité et l'efficience

- « démontrer les progrès et les réalisations de la politique de développement rural et d'évaluer l'impact, **l'efficacité, l'efficience** et la pertinence des interventions de la politique de développement rural »
- Des indicateurs de résultats spécifiques aux évaluations
  - Ex: *Évolution de la production agricole par unité de travail dans les exploitations soutenues*
  - Enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires
  - Constitution d'un groupe de contrôle non bénéficiaire
  - Demande d'estimation d'un effet net des mesures
- Mise en avant des indicateurs d'impact
  - Renseignés uniquement au moment des évaluations

# **Une programmation des activités définie par un plan d'évaluation**

- Nouveauté de la programmation 2014 – 2020, il comprend:
  - Le calendrier des principales activités d'évaluation
  - Les ressources nécessaires
  - Les modalités de mises à disposition des données nécessaires
  - Une description des activités et des besoins spécifiques de l'évaluation
  - L'approche et les méthodes retenues (enquêtes, modélisation, etc.)
  - Les liens avec les autres évaluations : entre PDR, avec les programmes des fonds structurels, etc.
- Grandes lignes du plan inscrites dans les programmes de DR
- Description des activités prévues dans le rapport annuel de suivi



# **L'évaluation ex-ante**

## **L'évaluation ex-ante**

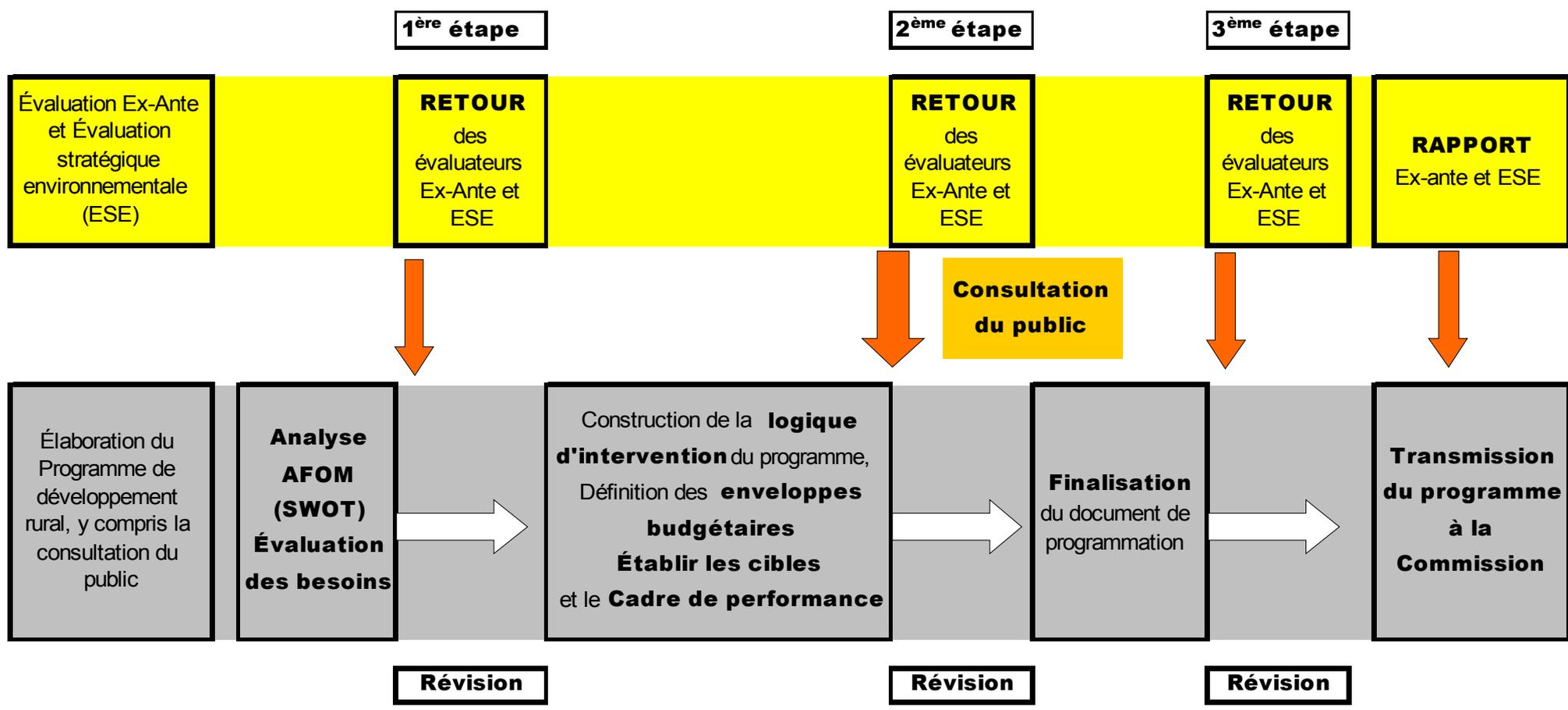
Les États membres veillent à ce que l'évaluateur ex ante participe à un stade précoce au processus d'élaboration du programme de développement rural

3 phases clés:

- Analyse AFOM/SWOT : évaluation des besoins
- Construction de la logique d'intervention du programme
- Finalisation du document de programmation

Un document incontournable: les lignes directrices de l'évaluation ex-ante (août 2012)

**Phases clés du processus**



FÉVR.2013

MARS-JUIN 2013

# **Évaluation Environnementale “Strategique”**

## **Directive 2001/42/CE**

**“relative à l’évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l’environnement”**

# Terminologie

- **Évaluation Environnementale “Strategique” = EES - Plans et programmes**
- **Évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement = EIE - Projets**
- **« Screening » - examen au cas par cas – procédure qui consiste à vérifier que la directive est applicable**
- **« Scoping » - examen de l'étendue des effets du programme – une des phases de l'EES**

**Les deux directives portent sur les effets sur l'environnement**

# Dans quels cas est-ce que l'EES est obligatoire?

## Art.3(2)

Pour les plans et programmes qui :

- Sont élaborés pour certains secteurs:

l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'énergie, l'industrie, les transports, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, les télécommunications, le tourisme, l'aménagement du territoire urbain et rural;

**ET**

- définissent le cadre dans lequel la mise en oeuvre des projets énumérés aux annexes I et II de la directive 85/337/CEE pourra être autorisée à l'avenir;

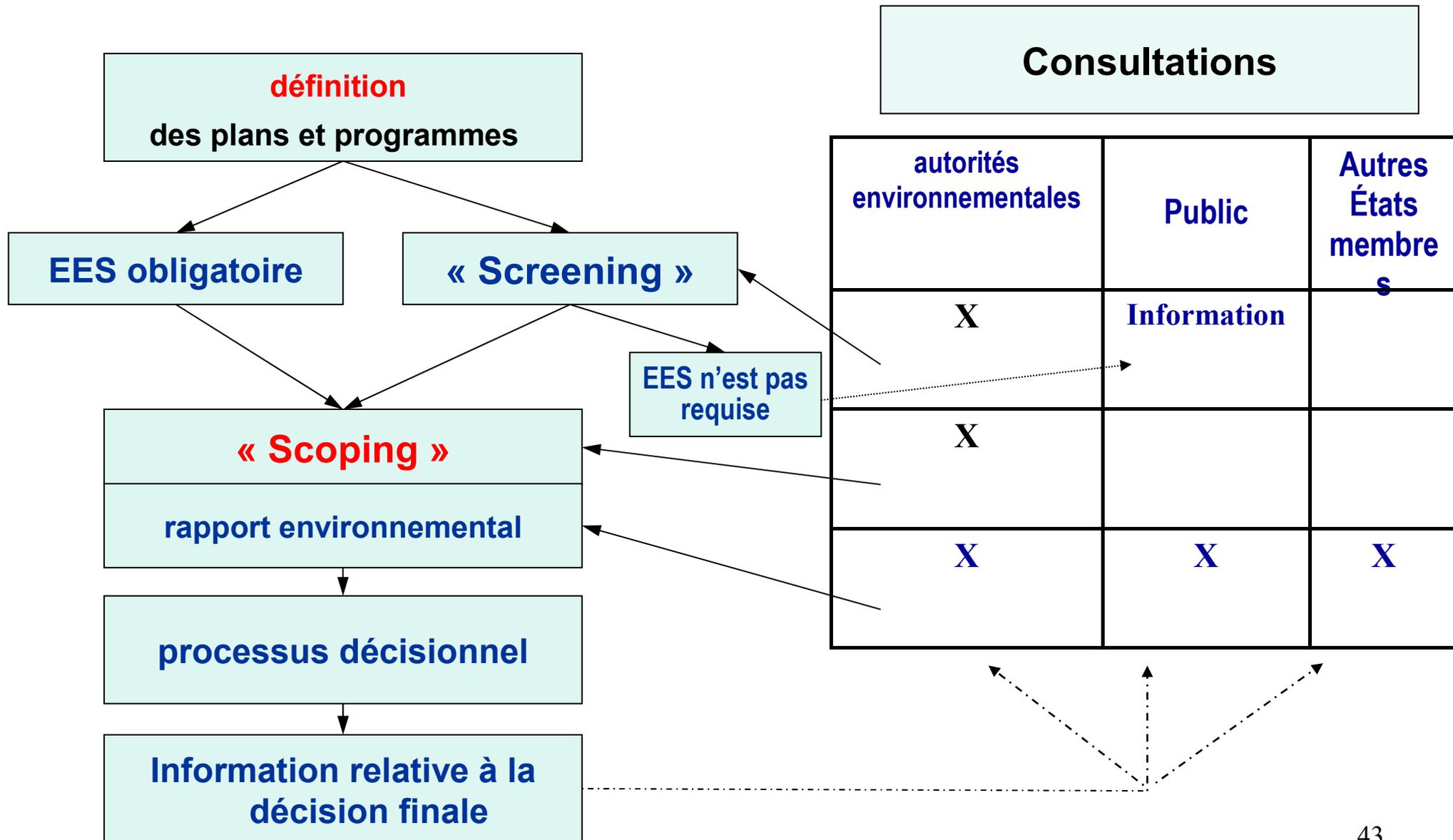
**OU**

- *pour lesquels, étant donné les incidences qu'ils sont susceptibles d'avoir sur des sites, une évaluation est requise en vertu des articles 6 et 7 de la directive « Habitat » (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages)*

## Intégration de l'évaluation environnementale dans la procédure de programmation - Art. 4

- ➔ L'évaluation environnementale est effectuée
  - ⇒ pendant l'élaboration du plan ou du programme
  - ⇒ avant qu'il ne soit adopté ou soumis à la procédure législative
  
- ➔ **L'évaluation environnementale est soit intégrée dans les procédures existantes des États membres, soit incorporée dans des procédures instituées pour assurer la conformité avec la directive. (§. 2)**

# Les différentes phases de l'EES



# Éléments constitutifs principaux du rapport sur les incidences environnementales (1)

## Art. 5

### **Le rapport doit identifier, décrire et évaluer:**

- les incidences notables probables de la mise en oeuvre du plan ou du programme, y compris (annexe I, f):
  - **Les effets sur la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques**
  - **Les effets sur la population la santé humaine, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs;**
- les solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ou du programme

**NB: les alternatives incluent l'alternative "zéro" où les aspects pertinents de la situation environnementale ainsi que son évolution probable sont étudiés si le plan ou programme n'est pas mis en oeuvre (Annexe I.b)**

# Éléments constitutifs principaux du rapport sur les incidences environnementales (2)

## Annexe I

- ✓ un résumé du contenu, et les liens avec d'autres plans et programmes pertinents;
- ✓ l'état de la situation environnementale ainsi que son évolution probable si le plan ou programme n'est pas mis en oeuvre;
- ✓ les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable;
- ✓ les objectifs de la protection de l'environnement, et comment ils ont été pris en considération;
- ✓ les mesures préventives et correctives;
- ✓ une description des mesures de suivi envisagées;
- ✓ un résumé non technique des informations

## Consultations Articles 5.4, et 6

Par rapport à l'évaluation ex-ante les consultations concernent:

### • Les autorités environnementales

- Pour l'examen au cas par cas « screening »
- Pour l'examen de l'étendue des effets “scoping”
- Sur le projet de plan ou programme
- Sur le rapport environnemental

### • Le public

- sur le projet de plan ou programme et sur le rapport environnemental

# L'observatoire des programmes de Développement Rural (ODR)

Il s'agit d'une plateforme de données dédiée à l'évaluation

- Une convention entre le MAAF, l'INRA et l'ASP et des partenariats avec l'INAO et la MSA.
- Objectifs:
  - Mettre en commun des informations relatives au développement rural
  - Créer des bases de données et des indicateurs pour l'évaluation du développement rural et des politiques publiques territoriales
  - Anticiper les besoins de données d'indicateurs pour les évaluations à venir
  - Constituer une mémoire statistique sur plusieurs périodes de programmation
  - Permettre le développement d'un travail de recherche sur la mise en œuvre et l'impact des politiques rurales
- Serveur en ligne, accès dynamique à de données géoréférencées  
<http://esrcarto.supagro.inra.fr/>